



DELIB 30-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 avril 2026 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-deux avrils à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Monique BERTRAND

Et Messieurs Alain VEUILLET, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRE

Excusés : Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Didier HOULES pouvoir à Mme Patricia CAUQUIL, M. José REVERTE pouvoir à M. Jean-Michel MAUREL

Absents : Frédéric MAIXANDEAU

Secrétaire de séance : Benoît LANDES

La séance débute à 19h01

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au coeur.

M. le maire rappelle que les personnes présentes dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération: **RENOUVELLEMENT BUREAU AFR**

L'article R 133-3 du Code Rural prévoit que les membres du bureau de l'AFR sont désignés pour 6 ans, par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture.

M. Jacques MONTAGNE ne prend pas part au vote

Il convient donc de désigner 6 propriétaires.

M. le maire propose:

- François MONTAGNE,
- Claudian BRUN
- Laurent BARTHES
- Bernard TESTE
- Christophe ESCANDE
- Claude SALVIGNOL

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 081-218103257-20260422-DELIB_30_2026-DE



Le secrétaire de séance
Benoît LANDES

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

